

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 19 février 2015

Service instructeur
Direction Adjointe Finances et Logistique

5^{ème} **Commission** - N° CG-2015-2-5-5

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2015 - BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX HORS COLLÈGES

Résumé : Ce rapport propose des inscriptions budgétaires nécessaires pour des travaux à réaliser sur des bâtiments départementaux hors collèges, des transactions immobilières et des moyens logistiques associés :

- Travaux hors collèges (Service 017) : 370 000 € d'Autorisations de programme, 12 405 615 € de Crédits de Paiement et 88 000 € de Crédits de Fonctionnement avec des recettes d'investissement de 2 933 330 € (AP complémentaire 1.6 M d'€). Certaines opérations requerront encore des crédits en 2016 (Médiathèque Altkirch ; site Berrwiller ; Espace Doller...). A noter enfin l'inscription de 7 083 300 € HT en dépenses et 8 500 000 € TTC en recettes au titre de la Maison de l'Alsace à Paris permettant de récupérer la TVA.

- Transactions immobilières (Service 129 Patrimoine) : en dépenses d'Investissement, 1 590 000 € d'Autorisations de Programme et 1 935 000 € en Crédits de Paiement ; en dépenses de fonctionnement, 1 653 500 € de Crédits de Paiement. Les recettes d'investissement sont attendues à hauteur de 3, 32 M€ et les recettes de fonctionnement à hauteur de 673 000 €.

- Moyens Logistiques (Service 205) : en dépenses d'Investissement, 760 000 € d'Autorisations de Programme et de Crédits de paiement ; en dépenses de fonctionnement, 7 798 000 €. Les recettes sont attendues à 280 000 €.

Hors budgets consacrés aux collèges, les budgets des trois anciennes directions (DAR, DMG et DPS) regroupées au sein de la nouvelle Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) sont rassemblés dans le présent rapport. Ils sont exposés en trois grandes parties :

- Travaux sur les bâtiments départementaux hors collèges
- Transactions immobilières et locations,
- Moyens logistiques associés (contrats de maintenance, nettoyage, assurances, véhicules de service, courrier, reprographie ...).

I – Travaux sur les bâtiments départementaux hors collèges

Globalement, le Budget Primitif 2015 du service 017 Autres Bâtiments est en diminution de 14 % par rapport au BP 2014.

Dans le cadre de la nouvelle Direction du Patrimoine Immobilier, le budget « travaux sur bâtiments départementaux hors collèges » intègre le programme B127 (bâtiments – travaux d’entretien) anciennement géré par la Direction des Moyens Généraux (D.M.G.).

Les inscriptions budgétaires concernent des crédits nécessaires à la réalisation des prévisions de travaux en tenant compte de leur degré d’avancement et dans le respect des engagements contractuels.

Les dépenses correspondantes concernent les gros investissements à mener sur les bâtiments à vocation administrative, ainsi que sur l’ensemble des autres équipements du patrimoine départemental. Celles-ci s’inscrivent dans le prolongement des programmes décidés au cours des années antérieures et dans notre nouvelle politique Planètes 68. Les propositions budgétaires sont conformes aux orientations budgétaires et s’élèvent à :

✓ Crédits de Paiement (CP)	12 405 615 €
<i>ventilés par fonction et montant décroissant :</i>	
- culture : Médiathèque Altkirch, Carreau Rodolphe	3 000 000 €
- développement touristique : Maison de l’Alsace (MAP) à PARIS	2 600 000 €
- centres routiers : Bartenheim, Vieux-Ferrette, site Berrwiller ...	1 895 000 €
- social & territorialisation : Antenne secondaire de Munster, évolution de l’Espace Doller, diverses études préalables (St-Louis, Cernay, Wittenheim/Kingersheim ...)	1 854 000 €
Mais hors Antenne territoriales Dannemarie et Ferrette (CTV)	
- autres domaines : SEIJO à KIENTZHEIM	1 210 000 €
- réhabilitation thermique – tranche 2015 (divers sites)	744 115 €
- non affecté : dotations provisionnelles toutes fonctions	962 500 €
- bâtiments administratifs : 11, av. République COLMAR, Cité Administrative	130 000 €
- Divers	10 000 €
✓ Autorisations de Programme nouvelles ou complémentaires (AP)	370 000 €
<i>principalement pour provisions en vue de travaux d’entretien</i> <i>(NB : il ne s’agit que d’une partie de la programmation globale de 962 500 € d’AP nouvelles)</i>	
✓ Crédits de Fonctionnement (CF)	88 000 €
✓ Recettes d’investissement	2 933 330 €
(Maison de l’Alsace à PARIS, Médiathèque d’Altkirch, Seijo à Kientzheim ...)	
avec des AP complémentaires pour la MAP	1 600 000 €
✓ Opération financière M.A.P. (récupération de la TVA) :	
Dépenses 7 083 300 € HT - Recettes 8 500 000 € TTC	

En ce qui concerne les **AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (nouvelles et complémentaires)**, elles sont inscrites conformément aux dispositions du règlement financier du 14 avril 2011 qui stipule que, pour fiabiliser le stock des Autorisations de Programmes, les opérations seront intégrées en gestion financière en deux étapes : la première à l'accord de principe et pour le montant des études, la seconde à l'Avant-projet Définitif (A.P.D.) pour le financement des travaux.

- :- :- :- :- :-

Les priorités sont définies selon le niveau d'avancement des opérations concernées (situation au 1^{er} septembre 2014) :

1.1 PRIORITÉ 1 : OPÉRATIONS EN COURS AVEC MARCHÉS DE TRAVAUX NOTIFIÉS :
APC : NEANT – CP : 7 259 000 €

Il s'agit des opérations qui **doivent aller à leur terme**. En effet, tout coup d'arrêt signifierait la mise en danger du projet et engendrerait des coûts importants de débits pour la collectivité :

1.1.1. OPÉRATIONS INDIVIDUELLES 5 990 000 €

- construction du Centre Routier de BARTENHEIM : 580 000 €
destiné à accueillir le centre routier d'HUNINGUE, suite à une perspective de vente du terrain d'assiette de ce dernier site. Les travaux se poursuivent pour une livraison prévue au printemps 2015 ;
- construction de la Médiathèque d'ALTKIRCH : 2 800 000 €
Après règlement du problème de glissement de terrain, la réalisation des fondations a pu reprendre et la construction du gros-œuvre va s'enchaîner. La livraison du bâtiment est prévue à l'automne 2015 et l'ouverture est programmée, après installation du mobilier, au début de l'année 2016 ;
- restructuration globale de la Maison de l'Alsace (MAP) à PARIS : 2 600 000 €
Cette opération, réalisée en maîtrise d'ouvrage départementale Conseil Général du Haut-Rhin, fait l'objet d'un remboursement de 50 % des dépenses HT par le Conseil Général du Bas-Rhin. Les travaux se poursuivent et la réception devrait intervenir au tout début 2015.
- Réhabilitation et construction de l'hébergement de la Maison Eclusière n° 50 à HIRTZFELDEN : 10 000 €
Derniers soldes à régler

1.1.2 OPÉRATIONS « GLOBALES » 1 269 000 €

- restructuration du Centre Routier de VIEUX-FERRETTE 1 100 000 €
en phase travaux depuis l'automne 2014, après notification des marchés
- antenne secondaire de MUNSTER 132 500 €
Versement du solde des travaux réalisés pour l'installation de cette antenne au sein de l'ancien collège F. Hartmann à MUNSTER, projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage locale (Communauté de Communes)

- diverses opérations 36 500 €
Règlement des dernières situations de diverses opérations telles que : installation de l'Antenne Territoriale Secondaire d'ENSISHEIM, mise aux normes des stations de carburant des Centres Routiers, Antenne Secondaire de Masevaux

1.2 PRIORITÉ 2 : OPÉRATIONS DÉCLENCHÉES - MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS SANS NOTIFICATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

APC : NEANT – CP : 1 410 000 €

Il s'agit d'opérations existantes pour lesquelles il y a déjà eu des dépenses d'études et attribution des marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle ...). Cependant, **le déroulé de l'opération pourrait encore, le cas échéant, être rééchelonné** puisque les marchés de travaux ne sont pas encore attribués et, par conséquent, n'ont pas encore créé de droit pour leurs titulaires.

1.2.1 OPÉRATIONS INDIVIDUELLES 1 210 000 €

- Site Seijo à KIENZHEIM 1 210 000 €
travaux relatifs à la 1^{ère} tranche de requalification du Bâtiment Historique concernant l'aménagement du rez-de-chaussée. A cet égard, un 2^{ème} acompte de la subvention régionale pourra être perçu – cf. infra.

1.2.2 OPÉRATIONS « GLOBALES » 200 000 €

- valorisation du site Carreau Rodolphe à UNGERSHEIM 200 000 €
poursuite de la première phase pendant laquelle la Direction Adjointe des Bâtiments Départementaux (DABD) est chargée de réaliser les opérations de nettoyage des abords, de fermeture de certains espaces ouverts ainsi que des interventions liées à la mise en sécurité de cette zone
- antenne territoriale secondaire de DANNEMARIE pour mémoire
opération financée par un prélèvement sur l'enveloppe CTV du Territoire de Vie du SUNDGAU. L'AP de 581 000 € a fait l'objet d'une inscription au titre des projets structurants et a été votée en séance plénière en décembre 2013. Les travaux à réaliser nécessitent l'inscription de **450 000 € de CP (virement de la DAT). Ce montant n'est pas comptabilisé dans le budget 017.**

1.3 PRIORITÉ 3 : OPÉRATIONS « PROJETS » - PHASE ÉTUDES AVANT MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE : APC : NEANT – CP : 2 774 115 €

Il s'agit d'**opérations déjà identifiées et validées politiquement** (rapports budgétaires, Programme Pluriannuel d'Investissement, ...) mais n'ayant pas pour l'instant (hormis le programme et les indemnités de concours de maîtrise d'œuvre dans certains cas) donné lieu à engagement comptable. On se situe dans les **études en amont**. Les opérations recensées ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi quant à la nécessité de leur réalisation. Il semble toutefois nécessaire de devoir les confirmer.

1.3.1 OPÉRATIONS INDIVIDUELLES 1 850 000 €

- Territorialisation 1 520 000 €

Concernant l'évolution de l'Espace Doller à MULHOUSE, l'opération de restructuration de l'ancienne Sous-préfecture et les travaux à mener sur le site Drouot viennent en remplacement de l'opération initialement programmée sur l'immeuble du 61 rue de Pfastatt. Le coût, à ce stade des études, est de 1,5 M€

pour la Sous-Préfecture et de 444 000 € pour l'immeuble Drouot (aménagement des combles du 3^e étage).

Ces deux opérations, d'un total de 1.944 M€ (sur deux exercices) représentent une économie importante, comparées à l'opération de réhabilitation initialement pressentie rue de Pfastatt à MULHOUSE.

Sur l'exercice 2015, devront être réglées la majeure partie des travaux de restructuration de l'ancienne sous-préfecture, ainsi que l'intégralité des travaux d'aménagement sur l'immeuble du site Drouot à MULHOUSE : total : 1 470 000 €

Dans la perspective de la création d'une antenne principale à SAINT-LOUIS, les études du regroupement des Centres médico-sociaux (C.M.S.) de SAINT-LOUIS, vont pouvoir démarrer : 50 000 €

• Social **80 000 €**

Va être lancée l'opération de regroupement des CMS de KINGERSHEIM et de WITTENHEIM, rue de Gascogne. Besoins en CP pour les études : 50 000 €

En ce qui concerne le regroupement des 2 CMS de CERNAY, la recherche d'un site adéquat va se poursuivre par les locaux proposés (notamment ceux prochainement libérés par la médecine du travail). Besoins en CP : 30 000 €

• Centres routiers **200 000 €**

Site de BERRWILLER

La vétusté du Centre Routier de SOULTZ et l'état général des bâtiments ne permettent pas d'envisager une réhabilitation et une restructuration sur place. En ce qui concerne le hangar à sel, sa démolition est nécessaire au regard des problèmes structurels existants.

L'objectif est de quitter le site de SOULTZ et d'aménager le site de BERRWILLER (site en pleine propriété CG) en trois phases. Il s'agirait, dans un premier temps, de construire un abri à sel d'une capacité de 1 200 tonnes. Ensuite, s'y adjoindraient d'abord la zone de vie et, enfin, des espaces de stockage couverts et non couverts.

La première phase est estimée à 770 000 € TTC, avec une réalisation sous maîtrise d'œuvre interne, dont 200 000 € en 2015.

• Bâtiments administratifs **50 000 €**

Immeuble sis 11 avenue de la République à COLMAR : Le bâtiment nécessite une restructuration lourde, les équipements et l'enveloppe datant de l'origine de la construction (40 ans). La vétusté des réseaux est telle qu'on peut craindre à tout moment la fermeture du bâtiment pour cause de pannes. C'est la raison pour laquelle il convient d'organiser la mise en chantier.

Par contre, le Département est tributaire des décisions de l'Etat qui, par convention, doit prendre en charge 50 % des travaux. Le lancement de l'opération de désamiantage des sous-sols et de remise à niveau d'équipements (installations thermiques, ascenseurs...) pourrait avoir lieu dès engagement ferme de l'Etat, étant entendu que l'urgence des interventions à mener est avérée.

C'est la raison pour laquelle est inscrite, en prévision d'une décision favorable de l'Etat, une somme de 50 000 € qui permettra au Département, maître d'ouvrage de l'opération, d'amorcer les études. Le cas échéant, le complément sera à inscrire en DM1 2015.

Le remboursement des 50 % des dépenses figure dans la partie « recettes ».

1.3.2. OPÉRATIONS « GLOBALES » :

924 115 €

• Réhabilitation thermique

744 115 €

Les enjeux énergétiques décrits dans Planètes 68 nécessitent l'amélioration thermique du patrimoine bâti de la Collectivité. La réflexion menée dans ce cadre conduit à une programmation des travaux sur les bâtiments les plus énergivores pour s'inscrire dans les objectifs que la Collectivité s'est fixée. Une nouvelle tranche de travaux est programmée en 2015.

• Regroupement des services à RIBEAUVILLE

100 000 €

En prévision de l'accueil sur le site DDE, du pôle gérontologique, du CMS, de la PMI à proximité de notre Centre Routier, les travaux vont pouvoir être réalisés en 2015 pour un emménagement en 2016.

• Réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment C de la Cité Administrative à COLMAR : le Département doit s'acquitter de sa quote-part (9.85 % des dépenses communes). Seront à régler en 2015 :

80 000 €

1.4 PRIORITÉ 4 : PROPOSITION DE « NOUVELLES OPÉRATIONS » :

AP nouvelles NEANT ; CP : NEANT

(programmation globale 2015 : 360 000 € d'AP nouvelles - CTV).

L'opération de construction de l'antenne secondaire de FERRETTE va faire l'objet des études de faisabilité en examinant 2 sites distincts (Caserne Moraigne et extension de l'Hôtel de la communauté de communes).

A noter que l'AP (360 000 €) s'inscrit au titre des projets structurants prévus au Contrat de Territoire de Vie (C.T.V.) du SUNDGAU et fera l'objet d'un vote à ce titre en séance plénière BP 2015.

Cette opération sera financée par un prélèvement sur l'enveloppe CTV correspondante. Les CP nécessaires (20 000 € en 2015 – solde en 2016) sont inscrits à la Délégation à l'Action Territorialisée (DAT) et seront virés à la DPI à l'issue du BP 2015.

De ce fait, ces montants (AP/CP) ne sont pas comptabilisés dans le budget 017.

=====

A titre de rappel, à l'instar du budget 2014, n'ont **pas** été **chiffrés, ni totalisés** dans les présentes Orientations Budgétaires :

- le devenir du bâtiment de l'ancien LVD, rue d'Agen à COLMAR. Compte-tenu des informations faisant état d'un regroupement des services de l'Etat à la Cité Administrative, il convient de se prononcer sur les études de faisabilité : purge terrain, démolition, vente, regroupement de services départementaux ?
- les travaux de mise en accessibilité des bâtiments par rapport aux obligations fixées par la loi du 11/02/2005 sur le handicap. A ce titre, les diagnostics réalisés en 2012 font état de travaux à réaliser sur les 43 sites propriétés départementales. Compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires, un agenda accessibilité programmée (Ad'AP) sera à proposer d'ici fin septembre 2015.

2. DOTATIONS ANNUELLES PROVISIONNELLES : AP : 370 000 € et CP de **962 500 €**
(programmation globale 2015 : 962 500 €)

Toutes les dotations provisionnelles sont reconduites à l'identique, tant en Autorisations de Programmes qu'en Crédits de Paiement et s'entendent sans mesures nouvelles.

Parmi les programmes les plus importants, on peut citer ceux relatifs à l'entretien des bâtiments administratifs, routiers, sociaux, culturels, sportifs, les améliorations thermiques du programme Planètes 68 ... (B123 & B143), dont le Département est propriétaire et/ou dont il assume les charges : 500 000 €.
Est intégré le programme B127 (bâtiments – travaux d'entretien) géré jusqu'à présent par l'ancienne DMG. 370 000 € sont inscrits pour les grosses réparations et travaux d'entretien courant des bâtiments départementaux (mises en conformité des installations et équipements, travaux d'étanchéité et d'isolation, installation système d'alarme anti intrusion et vidéosurveillance sur les nouveaux bâtiments, rénovation et installations diverses, etc.)

3. CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT : **88 000 €**

Les crédits de fonctionnement restent identiques à ceux de 2014 et constituent une provision destinée à faire face aux demandes de travaux de maintenance sur bâtiments, voire de règlement de sinistres (remboursement ultérieur par l'assureur du Département).

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT : AP compl. : 1 600 000 € – **Crédits** : **2 933 330 €**

- Maison de l'Alsace à PARIS environ **1 083 330 €**
Recette correspondant à 50 % de prise en charge, par le Conseil Général du Bas-Rhin, des dépenses versées en 2015
Une AP complémentaire de 1 600 000 € doit être inscrite en recette, correspondant à la revalorisation du budget global de cette opération votée lors de la DM2 2014.
- Site Seijo à KIENZHEIM **600 000 €**
compte-tenu des travaux escomptés sur l'opération globale, un deuxième acompte de la subvention régionale pourra être perçu.
- Médiathèque d'ALTKIRCH **1 100 000 €**
 - subvention de l'Etat pour la lecture publique : 3^{ème} tranche de 550 000 €
 - convention avec la Communauté de Communes d'ALTKIRCH : participation prévisionnelle à hauteur de 550 000 € (10 % du montant des travaux et surcoûts liés aux contraintes du site ainsi que la quote-part aux aménagements extérieurs)
- Immeuble 11 avenue de la République à COLMAR **25 000 €**
La quote-part de l'Etat représentant 50 % des dépenses est inscrite concernant les pré-études dans le cadre du désamiantage des sous-sols et la remise à niveau d'équipements – cf. supra.
- Maison Eclésièrè n° 50 à HIRTZFELDEN **125 000 €**
Le solde de la subvention régionale estimé à 125 000 € (programme Education à l'Environnement) pourra être perçu au titre de l'opération de réhabilitation et de construction de l'hébergement de la Maison Eclésièrè, au titre du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (C.I.N.E.).

5. MAISON DE L'ALSACE – OPERATION « FINANCIERE »

dépenses 7 083 300 € HT
recettes 8 500 000 € TTC

Dans le cadre de la récupération de la TVA sur cette opération, des doubles écritures comptables sont à réaliser, lors de la production des justificatifs d'emploi des avances versées au mandataire de l'opération – SEMHA, voire accessoirement lors de dépenses directement faites par le Département.

II – Transactions immobilières et locations

II – A - LES DEPENSES

II.A.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La prévision budgétaire 2015 pour des transactions foncières (service 129) en section d'investissement aboutit à des propositions d'inscriptions d'un montant total de 1 590 000 € en AP et 1 935 000 € en CP, réparties comme suit :

- **Acquisitions pour la voirie départementale – programme B151**
AP 270 000 € - CP 450 000 €

Opérations déjà approuvées par la Commission Permanente :

- Les négociations concernant la Déviation de DANNEMARIE (RD 419) ont été retardées par les élections municipales. Certaines acquisitions interviendront en 2015 après modification des emprises et des procédures d'acquisition. Leur coût total représente 400 000 €, les besoins complémentaires d'AP en 2015 sont de 150 000 €, et les besoins de crédits de paiement de 300 000 €,
- Une acquisition auprès de l'Etat de parcelles de terrains incorporés dans l'emprise de la R.D. 468 à KEMBS, approuvée le 15 avril 2011 pour 8300 €, aboutira en 2015 à l'issue du traitement du dossier par l'Etat.
- Des régularisations à terminer sur la RD 20 à KINGERSHEIM, approuvées le 17 juin 2011 (opération totale 20 400 €, reste à acquérir 6000 €).
- Des acquisitions complémentaires pour la Déviation de RETZWILLER (RD 419), approuvées au courant du 2^e semestre 2014 à hauteur de 10 000 €, aboutiront en 2015.
- A ILLFURTH, RD18I, dans le cadre des travaux de protection contre les inondations entre ILLFURTH et SPECHBACH LE BAS, les négociations entamées devraient aboutir en 2015 en ce qui concerne la mise en œuvre de la compensation environnementale. L'inscription d'une autorisation de programme est sollicitée à hauteur de 10 000 €, ainsi que celle des crédits de paiement correspondants.
- Enfin, les dépenses annuelles d'insertion et de géomètre nécessitent une inscription de 52000 €, en recul de 16 % par rapport à l'exercice antérieur.

Opérations à faire approuver :

- De nouvelles acquisitions dont les négociations sont en cours devraient aboutir courant 2015. Les dossiers qui seront soumis à la Commission Permanente courant 2015 seront notamment :
 - A REININGUE, l'Etat demande une régularisation des emprises à intégrer au domaine public départemental (RD 19). Cette opération nécessite l'inscription de 15 000 € en AP et en crédits de paiement.
 - A RIXHEIM – Aménagement d'une piste cyclable rue de Mulhouse, à hauteur de 14 000 €.

- D'autres opérations en cours devraient aboutir en 2015 pour un montant total de 15 000 € à inscrire en AP et en CP : Ainsi à ENSISHEIM, une DUP a été prononcée le 10 juin 2014 pour l'aménagement de la RD 201/RD430 - Liaison A35. Par ailleurs, une DUP est en cours à BALDERSHEIM pour la sécurisation entre la RD422 et le carrefour avec la Rue de l'Eglise à BALDERSHEIM incluant la piste cyclable.
- **Dépenses pour les opérations hors voirie – programme B056**
AP 1 320 000 € - CP 1 485 000 €
- La vente de la Sous-Préfecture de RIBEAUVILLE à la commune a été approuvée le 18/12/2014 au prix de 1 320 000 € payable sur 12 ans à raison d'un versement annuel de 110 000 € à partir de 2015 et jusqu'en 2026. Cet échelonnement de paiement est assimilé à une avance remboursable à hauteur du montant total de la vente. Des inscriptions en AP et en CP sont nécessaires pour matérialiser cette avance remboursable, en dépense et en recette, et donneront lieu à des opérations sans flux.
 - Une inscription de crédits de paiement vous est proposée pour l'acquisition d'un autre immeuble (anciennement DDE) désaffecté par l'Etat à RIBEAUVILLE, à hauteur de 150 000 € et qui pourrait permettre le regroupement de services départementaux du secteur, ce qui supprimerait 47 122 € de loyers par an. Cette opération a été soumise à la Commission Permanente le 18 décembre 2014, les formalités d'acte seront finalisées pour 2015.

II.A.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

D'un montant prévisionnel total de 1 653 500 €, en hausse de 5,5 % par rapport à l'exercice 2014, ces dépenses se répartissent comme suit :

• **Opérations hors voirie – programme B056**

Il s'agit principalement du versement des loyers, charges et taxes foncières dus au titre des biens immobiliers gérés par le Département du Haut-Rhin. Ces dépenses de fonctionnement représenteront 1 653 500 € stable par rapport à l'exercice précédent.

Les hausses par rapport au budget primitif 2014 concernent les index qui servent de base au calcul des loyers, ainsi que celle des impôts fonciers qui frappent certaines propriétés départementales, ainsi que la prise à bail temporaire d'un nouveau site à Mulhouse, qui reste à soumettre, le cas échéant, à l'approbation de la Commission Permanente.

Toutefois l'impact de ces hausses se trouve contrebalancé par la baisse d'autres postes de dépenses, notamment grâce aux économies réalisées suite au regroupement de certains services départementaux, par exemple à Sainte Marie aux Mines en 2014, ou à Masevaux début 2015. De même, la suppression de l'annexe de la médiathèque à Soultz a permis d'économiser 20 000 € de loyers annuels.

II – B - LES RECETTES

II.B.1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dans une optique de poursuite de la valorisation du patrimoine immobilier, des recettes à hauteur de 2 000 000 € sont escomptées en 2015. Elles proviendraient de cessions immobilières (programme B156), notamment celles de l'Espace Renault, du terrain de KINGERSHEIM initialement prévu pour y construire le regroupement des sites départementaux du secteur, et de l'ancienne gendarmerie de CERNAY.

Une recette sans flux de 1 320 000 € doit également être inscrite pour l'échelonnement du paiement du prix vente de l'ancienne Sous-Préfecture de RIBEAUVILLE à la commune approuvée par la Commission Permanente le 18/12/2014, étant entendu que la commune remboursera une première mensualité dès 2015 d'un montant de 110 000 €.

II.B.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions de recettes de fonctionnement représenteront 673 000 € en 2015, stables par rapport à l'exercice 2014. Elles concernent le programme B656 (loyers et charges perçus). Certains loyers augmentent car ils sont indexés, mais d'autres sont supprimés suite à des résiliations de baux, par exemple à INGERSHEIM et à BRUNSTAT.

III – Moyens logistiques associés

III – A - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 760 000 €

Pour 2015, les besoins des services en moyens logistiques (service 205) conduisent à proposer 760 000 € en Autorisation de Programme (AP) comme en Crédits de Paiements (CP), soit une augmentation de 35 % par rapport à 2014 (hors programme B127).

III.A.1. Programme J111 Logistique 261 000 €

261 000 € d'AP et de CP sont inscrits pour acheter les matériaux et matériels nécessaires aux interventions des agents des Ateliers départementaux et pour répondre également à toutes les e-DST (**D**emandes aux **S**ervices **T**echniques) relatives à des acquisitions diverses pour le parc auto, matériels de maintenance, d'hygiène et Equipements Individuels de Sécurité, fournitures de bureau, papier et de propreté des locaux.

III.A.2. Programme J112 PIM Travaux 100 000 €

100 000 € d'AP et de CP sont inscrits pour le Parc d'Intervention Matériel Travaux (PIM Travaux) à Mulhouse, dont la mission essentielle est de réaliser des travaux d'aménagement de rivières. Cette inscription, stable par rapport à 2014, permettra l'acquisition de matériel de chantier nécessaire à cette activité.

III.A.3. Programme J114 Communication (signalétique) 10 000 €

10 000 € d'AP et de CP inscrits afin de gérer les diverses dépenses pour les manifestations, inaugurations et signalétiques des aménagements de futurs locaux et changement de dénomination du Conseil Général.

III.A.4. Programme J115 Matériel et mobilier 389 000 €

189 000 € d'AP et de CP sont inscrits pour les dépenses prévisibles d'équipements et matériels tels que mobilier, fauteuils ergonomiques, mobiliers adaptés aux agents handicapés ainsi que divers appareils techniques et domestiques.

200 000 € d'AP et de CP sont prévus pour les dépenses d'équipements de mobiliers nécessaires à l'aménagement de la Médiathèque départementale à ALTKIRCH et pour le transfert et les aménagements mobiliers de l'ancienne sous-Préfecture à Mulhouse pour l'accueil de l'espace DOLLER.

III – B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **7 798 000 €**

III.B.1. Divers programme (B627, J611 ...) hors Assurances **6 868 000 €**

Les inscriptions 2015 en dépenses de fonctionnement pour des moyens logistiques des services hors assurances sont arrêtées à **6 868 000 €**.

Les postes de dépenses les plus importants restent :

- les dépenses d'énergie (Electricité, gaz, fuel domestique) pour environ 1 M€,
- les dépenses de carburant et les frais relatifs aux véhicules, soit 1,2 M€
- ainsi que les dépenses induites par le nombre de m² à entretenir (maintenance des installations, nettoyage, sécurité, gardiennage ainsi que travaux et grosses réparations), soit environ 4,6 M€.

III.B.2. Programme B655 Assurances **930 000 €**

Le budget consacré aux assurances de la collectivité (programme B055) représentera 930 000 € pour l'exercice 2015.

III – C - Les recettes de FONCTIONNEMENT **280 000 €**

Les recettes attendues pour 2015 sont évaluées à 280 000 €. Elles correspondent principalement aux remboursements de sinistres et aux travaux réalisés pour des tiers par le PIM Travaux, ainsi que des avoirs sur factures. Leur montant global, difficilement prévisible avec exactitude, sera ajusté au cours des étapes budgétaires ultérieures.

En résumé, les inscriptions budgétaires globales de la D. P. I. hors collèges sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de décider de l'opportunité des opérations mentionnées dans ce rapport ;

- de voter l'inscription des autorisations de programme et des crédits nécessaires comme suit :

BP 2015-DIRECTION PATRIMOINE IMMOBILIER

	DEPENSES			RECETTES		
	Investissement AP	Investissement CP	Fonctionnement	Investissement AP	Investissement CP	Fonctionnement
SERVICE 017 - AUTRES BATIMENTS	370 000,00-	12 405 615,00	88 000,00	1 600 000,00	2 933 330,00	-
M. A. P. financière		7 083 300 € HT			8 500 000 € TTC	-
SERVICE 129 - PATRIMOINE	1 590 000,00	1 935 000,00	1 653 500,00	1 320 000,00	3 320 000,00	673 000,00
SERVICE 205 - LOGISTIQUE	760 000,00	760 000,00	7 798 000,00			280 000,00

- de voter pour le service 017, en **dépenses, selon tableau joint en annexe**, les inscriptions budgétaires par chapitres d'investissement et fonctionnement, dont les montants cumulés sont respectivement de 12 405 615 € et de 88 000 € ;
- de voter pour le service 017, en **recettes, selon tableau joint en annexe**, l'inscription de 2 933 330 € au titre des recettes d'investissement ;
- de voter, au titre de **l'opération financière M.A.P.**, l'inscription de 7 083 300 € HT en dépenses et 8 500 000 € TTC en recettes, afin de permettre la récupération de la TVA ;
- de donner délégation générale à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans ce rapport.
- d'autoriser le lancement des procédures de mise en concurrence et la signature des marchés correspondants, ainsi que des décisions ultérieures s'y rapportant.



Charles BUTTNER